

## DÉROGATION 120 JOURS DU 10/04 AU 08/08/2020 PUCERONS

sur épinard – asperge – céleri branche – poivron – chou-fleur – chou brocoli

# FLIPPER®



## CIBLEZ VOS RAVAGEURS POUR MARQUER DES POINTS !



 **FLIPPER® : UNE RÉPONSE aux attentes de la filière**

[ Spécialité de **biocontrôle** utilisable en agriculture biologique.  
[ Exempt de résidus.

[ Non CMR.

Recommandation d'utilisation contre les pucerons des cultures légumières  
- plein champ uniquement -

Culture	Plage d'utilisation	
Chou-fleur Chou brocoli	du stade BBCH 11 1ère feuille étalée	à BBCH 49 Les choux en dessous de la pousse terminale sont étroitement fermés. Les têtes ont atteint leur forme et tailles typiques. Elles sont fermées.
Epinard Feuilles bettes Pourpier	du stade BBCH 11 1ère feuille étalée	à BBCH 89 Maturité complète Les graines de toute la plante ont leur couleur typique et sont dures.
Asperge	du stade BBCH 11 Apparition 1 <sup>er</sup> turion	à BBCH 89 Maturité du fruit
Céleri branche Fenouil Rhubarbe	du stade BBCH 11 1ère feuille La 1ère paire de feuilles ou le 1 <sup>er</sup> verticille de feuilles est complètement étalé.	à BBCH 89 Maturité complète Les graines de toute la plante ont leur couleur typique et sont dures.
Poivron Piment	du stade BBCH 11 La 1ère vraie feuille sur la tige principale est étalée	à BBCH 89 Maturité complète Les fruits ont atteint leur couleur typique de pleine maturité.

 **FLIPPER® : 2 interventions minimum à 7 jours d'intervalle à 10 L/Ha (volume de bouillie à adapter selon le volume de végétation).**





## DÉROGATION 120 JOURS DU 10/04 AU 08/08/2020

### PUCERONS

sur épinard – asperge – céleri branche – poivron – chou-fleur – chou brocoli

#### **FLIPPER®** : de quoi parle-t-on ?

[ Composition : 479,8 g/l de sels potassiques d'acide gras.  
Origine végétale naturelle de qualité alimentaire.

[ Formulation : EW

[ ZNT aquatique : plein champ 20 m des points d'eau dont DVP 20 m.

[ DRE : 24 H

Libellé(s) de(des) usage(s) / code	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	DAR
<b>16013101</b> <b>Cultures légumières*</b> <b>Trt Part.Aer.</b> <b>PUCERONS</b>	<b>ÉPINARD – ASPERGE</b> <b>CÉLERI BRANCHE – POIVRON</b>	10 L/Ha	5	BBCH 11 à BBCH 89	3 jours minimum
	<b>CHOU-FLEUR – CHOU BROCOLI</b>			BBCH 11 à BBCH 49	
<b>- Plein champ uniquement</b>					

En l'absence de donnée, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur les éventuels manques d'efficacité ou de risques de phytotoxicité sur la culture.

FLIPPER® - AMM n° 2160527 - 479,8 g/l d'acides gras C7 à C20 - @Marque déposée et détenteur de l'AMM : Alpha Biopesticides Limited. P261 Éviter de respirer les aérosols, P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation, P273 Éviter le rejet dans l'environnement, P280 Porter des gants de protection /un équipement de protection des yeux, P304+P340 En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer, P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste ; consulter un médecin, P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche, P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / nationales.SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur tomate plein champ. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité, d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur «tabac» et «melon». Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition AVRIL 2020. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**